

**VILLE DE SAINT-PASCAL**

**AVIS PUBLIC**

**DÉROGATION MINEURE**

**AVIS PUBLIC** est, par les présentes donné par la soussignée, Me Louise St-Pierre, greffière de la Ville de Saint-Pascal, que le conseil municipal de la Ville de Saint-Pascal sera saisi lors de la séance ordinaire du **lundi 13 janvier 2020, à 20 h**, au 405, rue Taché, Saint-Pascal, de la demande de dérogation mineure suivante :

**Nature et effets :**

La demande vise à rendre conforme une résidence existante ayant une marge de recul arrière de 5,81 mètres contrairement au règlement de zonage numéro 87-2005 de la Ville de Saint-Pascal qui prévoit que la marge de recul arrière minimale est de 8 mètres dans la zone CM4.

Dans le cas où le conseil municipal décide d'accepter cette demande de dérogation mineure, cette dernière ainsi approuvée sera réputée conforme au règlement.

**Identification du site concerné :** 574, boulevard Hébert

Toute personne intéressée pourra se faire entendre par le conseil municipal relativement à cette demande.

Donné à Saint-Pascal, ce 4<sup>e</sup> jour de décembre 2019.

La greffière,

---

Louise St-Pierre, avocate, OMA

## **CERTIFICAT DE PUBLICATION**

Je, soussignée, Louise St-Pierre, greffière de la Ville de Saint-Pascal, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-dessus dans le journal Le Placoteux du 11 décembre 2019 et que j'ai affiché une copie à l'hôtel de ville le 4 décembre 2019.

Signé à Saint-Pascal, ce 4<sup>e</sup> jour de décembre 2019.

La greffière,

---

Louise St-Pierre, avocate, OMA